

ATTENTAT DE BAMAKO : Un procès inédit espéré d'ici la fin d'année 2019

samedi 4 mai 2019, par Thémis

Le 7 mars 2015, Fabien GUYOMARD a été tué alors qu'il se trouvait dans le café- restaurant « La Terrasse » à Bamako. Un individu y a pénétré cagoulé, a jeté une grenade sans que celle-ci n'explose et a fait feu, causant la mort de deux personnes. Dans sa fuite, il a également tué trois autres personnes. L'enquête révélera plus tard que le tueur était accompagné par un individu qui faisait le guet à moto, devant l'établissement, au moment de l'attentat. Le soir même, l'attentat avait d'ailleurs été revendiqué par le groupe terroriste Al Mourabitoune, affilié à AQMI.

Le 3 mai 2019 a été organisée la première réunion d'information à parties civiles par Monsieur DE PAS, juge d'instruction en charge du dossier. Il s'est excusé auprès de la famille de Fabien GUYOMARD ainsi que des autres parties civiles pour le caractère tardif de cette rencontre mais a expliqué qu'il préférerait attendre d'avoir rassemblé le maximum d'informations avant de les réunir.

L'auteur des faits a été identifié. Il s'agit de Fawaz OULD ALMEIDA, incarcéré depuis deux ans sans que le juge d'instruction malien n'ait pu le mettre en examen. Le déplacement au Mali du juge d'instruction DE PAS a permis sa mise en examen et son inculpation officielle.

Pour permettre de frapper Al Qaïda au Maghreb Islamique de la façon la plus pertinente possible, le juge DE PAS a pris l'initiative de saisir Eurojust pour mettre en commun l'ensemble des Etats européens et même canadiens et américains afin de constituer une véritable structure de travail. Il résulte d'une réunion qui s'est tenue en mars 2019 à La Haye qu'il s'agit de l'unique dossier où l'auteur direct est interpellé et sera jugé. Il sera également jugé pour la perpétration de l'attentat de l'hôtel Radisson Blu de Bamako le 20 novembre 2015.

Soit les parties civiles sont prêtes à se rendre au Mali, et le procès se tiendra dès lors avec l'encadrement de la Justice française et d'Eurojust - soit le procès sera organisé par visio-conférence comme ce fût le cas pour le procès de l'attaque du musée du Bardo en Tunisie. Toutefois, les moyens techniques en l'état au Mali sont pauvres et il n'est pas certain qu'un système de visioconférence puisse être mis en place.

La FENVAC souligne tant le professionnalisme du juge DE PAS dans ses investigations en vue de la manifestation de la Vérité que sa pédagogie à l'égard des victimes parties civiles. Il leur a d'ailleurs promis au cours de cette réunion qu'il ne clôturerait pas le dossier tant que le procès n'aurait pas lieu, tenant à les accompagner jusqu'au bout et assurer la transition en restant présent pour faciliter les démarches, choix et réflexions sur les diverses questions que la préparation du procès serait susceptible d'entraîner.

La FENVAC sera très impliquée dans ce procès inédit en ce qu'une figure importante d'Al Qaïda au Maghreb Islamique sera jugée.